Avis du Conseil économique, social et environnemental : « Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global » **[1]**

Djouadi, S. rapp., Pajares y Sanchez, C. rapp., Sections de l'éducation, de la culture et de la communication. (2020). ***Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global***. Paris : Cese.
La loi du 11 février 2005 a modifié en profondeur les obligations de l'État face au handicap, autour de deux principes : la compensation de ses conséquences, qu'il revient à la solidarité nationale de prendre en charge, l'égalité d'accès (au bâti, aux transports, à la scolarité, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, à l'emploi…). De nombreuses pétitions, portées par les parents et adressées aux pouvoirs publics, exposent les difficultés rencontrées par les enfants et jeunes en situation de handicap. C'est dans ce contexte que le Cese a décidé de se saisir de ce sujet transversal, pour une approche globale de la vie de l'enfant en situation de handicap.
Le Cese formule des préconisations en gardant à l'esprit la philosophie de l'inclusion. Il faut l'appliquer aux enfants vivant avec un handicap, dans ses deux dimensions : favoriser leur accomplissement en leur permettant de partager la vie des autres ; ne négliger aucune chance pour qu'ils ou elles progressent vers l'autonomie.
En savoir plus (Cese) [2]
Télécharger l'avis du Cese (.pdf, 3395 Ko) [3]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/avis-du-conseil-%C3%A9conomique-social-et-environnemental-%C2%AB-enfants-et-jeunes-en-situation-de
[2] https://www.lecese.fr/content/le-cese-adopte-son-avis-enfants-et-jeunes-en-situation-de-handicap-pour-un-accompagnement-global
[3] https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_11_handicap.pdf